



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

RÉSOLUTION

CE140.R7

PROJET DE PLAN STRATEGIQUE 2008-2012

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant étudié le Plan stratégique proposé par la Directrice pour 2008-2012 (*Document officiel 328*) ;

Prenant note du mémoire remis par le Président du Sous-Comité chargée du programme, du budget et de l'administration (SPBA) ; et

Prévoyant que le Bureau tiendra compte des observations émanant du Comité exécutif sur la version finale du Plan stratégique,

DÉCIDE :

De recommander que la 27^e Conférence panaméricaine de la santé adopte une résolution aux grandes lignes suivantes :

LA 27^e CONFÉRENCE PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ,

Ayant étudié le Projet de Plan stratégique 2008-2012 proposé par la Directrice (*Document officiel 328*) ;

Notant que le Plan stratégique offre un cadre souple, échelonné dans le temps, qui balise le travail et assure la continuité dans la préparation des budgets programmatiques et des plans opérationnels sur trois périodes biennales et que le Plan stratégique s'inscrit dans le fil du Programme de santé pour les Amériques, du Onzième programme général de travail et du Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Accueillant favorablement le caractère transversal des objectifs stratégiques, sources de synergies et de collaboration meilleure entre programmes différents du fait des

liens multiples qui unissent déterminants, résultats, politiques, systèmes et technologies de santé ;

Reconnaissant que le Plan stratégique représente la somme des résultats que le Bureau sanitaire panaméricain cherche à atteindre et que les comptes rendus futurs de performance sur l'application de ce Plan stratégique seront le canal principal par lequel s'effectue la responsabilisation programmatique vis-à-vis des États Membres ;

Se félicitant des avancées en matière de transparence et de planification axée sur les résultats que représente ce Plan stratégique ; et

Reconnaissant la nécessité pour le Bureau de canaliser ses efforts et ses ressources vers la concrétisation des priorités collectives de santé dans la Région pour veiller à ce que tous les peuples des Amériques jouissent d'un état de santé optimal,

DÉCIDE :

1. D'approuver le Projet de Plan stratégique 2008-2012 (*Document officiel 328*).
2. De prier les États Membres de définir le rôle qui est le leur ainsi que les mesures à prendre pour parvenir aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.
3. D'inviter les instances concernées des systèmes des Nations unies et des groupes interaméricains, des partenaires internationaux du développement, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'autres entités à considérer de quelle manière elles seraient susceptibles d'appuyer la concrétisation des objectifs stratégiques énoncés dans le Plan.
4. De passer en revue tous les deux ans le Projet de Plan stratégique 2008–2012, en parallèle avec le projet de budget programme biennal dans le but d'y apporter des modifications (indicateurs et chiffres cibles compris), si besoin est.
5. De prier la Directrice de :
 - (a) rendre compte de la mise en œuvre du Plan stratégique à l'aide d'un rapport biennal d'évaluation de performance ;
 - (b) s'appuyer sur le Plan stratégique pour encadrer l'orientation de l'Organisation au cours de la période 2008–2012 de manière à promouvoir le Programme Santé dans les Amériques et le programme mondial d'action sanitaire, ainsi que le prévoit le Onzième Programme général de travail de l'OMS ;

- (c) de recommander au Conseil directeur, par le canal du Comité exécutif, les projets de budget programme biennal 2010-2011 et 2012-2013, et les révisions à apporter au Plan stratégique, selon que de besoin.

(Sixième séance, le 27 juin 2007)